

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1052**22 novembre 2001****SOMMAIRE**

A.M.P.G., A.M.P. Grenailles S.A., Luxembourg . . .	50470	Niko-International, G.m.b.H., Luxembourg	50456
ABC France S.A., Luxembourg	50474	Nouvelle Cofalux S.A., Strassen	50454
Almau Holding S.A., Luxembourg	50496	Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	50456
Almau Holding S.A., Luxembourg	50496	Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	50457
Amber Shipping International S.A., Luxembourg .	50496	Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	50459
Ankasa, S.à r.l., Luxembourg	50480	Ravenal Trust Holding S.A., Luxembourg	50461
Astaride S.A., Luxembourg	50484	Ravenal Trust Holding S.A., Luxembourg	50462
Bluecoast S.A., Luxembourg	50486	SHC St. Ermin's, S.à r.l., Luxembourg	50462
Diamondfive S.A., Luxembourg	50488	Sodexho Residences Services, A.s.b.l., Windhof . .	50473
Edizioni Design S.A., Luxembourg	50491	Tranquera Investments S.A., Luxembourg	50464
Elma S.A., Luxembourg	50483	Transwasser S.A.	50455
Fuji Fire and Marine Investment (Europe) S.A.H., Luxembourg	50495	Tuttogratis S.A., Luxembourg	50464
Fuji Fire and Marine Investment (Europe) S.A.H., Luxembourg	50495	UNIBANCO, União de Bancos Brasileiros (Lu- xembourg) S.A., Luxembourg	50452
Locatrans, S.à r.l., Bettembourg	50450	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	50464
Lombard Privée Capital Markets S.A., Garnich . . .	50450	Uni-Valeurs Gestion S.A., Luxembourg	50465
Luximmo Zweite Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg	50476	Unirec S.A.H., Luxembourg	50465
Ma.dre Financière S.A., Luxembourg	50450	United Telecom Holding S.A., Luxembourg	50459
Madrid Holdings, S.à r.l., Luxembourg	50450	Upside Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	50465
Marc Aalen Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . .	50451	Utopia Management S.A., Luxembourg	50463
Masterclean S.A., Rumelange	50450	Valmétal Holding S.A., Luxembourg	50465
MDB Fund, Sicav, Luxembourg	50452	Vanguard International S.A.H., Luxembourg . . .	50466
Milovi S.A., Luxembourg	50452	Vanguard International S.A.H., Luxembourg . . .	50468
Milovi S.A., Luxembourg	50452	Vesper, Sicav, Luxembourg	50466
Missog S.A., Luxembourg	50452	Vetinvest, Sicav, Luxembourg	50468
MK Luxe Holding S.A., Luxembourg	50451	Vigilantia Holding S.A.H., Luxembourg	50469
Mohacs Corporation S.A., Luxembourg	50453	Vinstock S.A., Luxembourg	50468
Mohacs Trading & Services S.A., Luxembourg . . .	50453	Watt Re S.A., Luxembourg	50469
Mohacs Trading & Services S.A., Luxembourg . . .	50453	Webmond S.A., Luxembourg	50470
Moody International Refrigeration Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	50454	Webmond S.A., Luxembourg	50470
Nautic Rent, S.à r.l., Luxembourg	50455	Well S.A., Luxembourg	50469
Nautic Rent, S.à r.l., Luxembourg	50455	West Wild S.A., Luxembourg	50471
Neomed Holding S.A., Luxembourg	50455	WGZ-Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	50473
Neomed Holding S.A., Luxembourg	50455	Willbury Securities Holding S.A., Luxembourg . .	50471
Neomed Holding S.A., Luxembourg	50455	Willbury Securities Holding S.A., Luxembourg . .	50472
Newtools S.A.	50453	Wolmans S.A., Luxembourg	50473
Ngo Chew Hong Corporation Luxembourg S.A.H., Luxembourg	50456	Wordfin S.A., Luxembourg	50468

LOCATRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-3225 Bettembourg, Bâtiment CLB-Container Terminal.
R. C. Luxembourg B 59.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour la S.à r.l. LOCATRANS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(30976/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

LOMBARD PRIVEE CAPITAL MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 61.472.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(30977/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MA.DRE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.870.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30981/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MADRID HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.207.

Les comptes de liquidation au 2 février 2001 pour la période du 17 janvier 2001 au 2 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30982/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MASTERCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.609.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2001

Résolutions

L'assemblée décide que, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, la société ne sera valablement engagée que moyennant la signature obligatoire et incontournable de l'Administrateur-Délégué à savoir Monsieur Philippe Plaskacz.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

Pour MASTERCLEAN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30989/771/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Signature.

(30986/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MK LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.680.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MK LUXE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu en date du 22 décembre 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 266 du 22 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, Consultant, demeurant à 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Melle Danielle Delnoije, Juriste, demeurant à 2C, rue du 9 Mai 1944, L-2112 Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Nicolas Cuisset, Juriste, demeurant à 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre vingt seize millions deux cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 96.200.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de la fin de l'année sociale pour la fixer au trente et un janvier, l'année sociale ayant commencé le premier mars 2000 se terminant au trente et un janvier 2001.

2. Modification de l'article 16 statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 16. «L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de chaque année.»

3. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de la fin de l'année sociale pour la fixer au trente et un janvier, l'année sociale ayant commencé au premier mars 2000 se terminant au trente et un janvier 2001.

Deuxième résolution

Suite au changement de la date de la fin de l'année sociale décidé ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. «L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, D. Delnoije, N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 129S, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger.

(30997/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MDB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(30990/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MILOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.013.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30994/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MILOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.013.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 mai 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Luc Delbrassinne.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30995/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MISSOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 novembre 2000

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Certifié sincère et conforme

MISSOG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30996/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UNIBANCO, UNIAO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.703.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J.-C. Ryback / R. Franco

Operations Manager / Managing Director

(31103/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MOHACS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.184.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(30998/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MOHACS TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.167.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(30999/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MOHACS TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.167.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 mars 2001 que:

Le capital social de la société alors de LUF 1.250.000,- a été converti en Euro et arrondi au montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros). Cette conversion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de 31.000 Euros sera donc divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et 24 centimes).

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31000/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NEWTTOOLS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.458.

—
Dénonciation de siège

Par la présente la société BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société NEWTOOLS S.A. immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 53.458 de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet L-1233 Luxembourg.

Madame Frie Van De Wouw a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la société le 5 décembre 2000 et Monsieur Lex Benoy présente sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31008/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, in Lachemer, Z.I. Schelek.
R. C. Luxembourg B 66.214.*Démission du gérant*

Monsieur Francis Hippert, pour des raisons de convenance personnelle, démissionne de son poste de gérant avec effet immédiat.

Bettembourg, le 27 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31002/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NOUVELLE COFALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Strassen.

H. R. Luxemburg B 26.164.

Im Jahre zweitausendeins, am siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Joseph Elvinger, mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, mit Sitz in Foetz, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 26.164, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger aus Düdelingen am 25. Juni 1987, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 286 vom 15. Oktober 1987, statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Catherine Dessoy, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Bestätigung der Fusion zwischen BATISELF S.A. und NOUVELLE COFALUX S.A. durch Absorbierung der Gesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A.

2. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigefügt.

3. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.

4. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die in der gemeinsamen Verwaltungsratssitzung vom 24. November 2000 beschlossenen Fusion zwischen BATISELF S.A. und deren hundertprozentigen Tochtergesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A., durch Absorbierung der Gesellschaft NOUVELLE COFALUX S.A. mit Wirkung zum 1. Januar 2001, wird hiermit durch die Gesellschafter von NOUVELLE COFALUX S.A. bestätigt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Vorüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

J. Elvinger.

(31014/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NAUTIC RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 62.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31003/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NAUTIC RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 62.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31004/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NEOMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.218.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2001.
(31005/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NEOMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.218.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2001.
(31006/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NEOMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.218.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2001.
(31007/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

TRANSWASSER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.918.

—
La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé, par lettre datée du 8 mai 2001, tout office de domiciliation de ladite société avec préavis de huit jours.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2001. Signatures.
Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31101/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NGO CHEW HONG CORPORATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.354.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Dr. Tong Choon Cheo
- M. Tiong Heng Cheo
- Mrs. Chong Cher Cheo
- M. Tiong Choon Cheo
- M. Seng Jin Cheo

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société de Révision d'Entreprises, Luxembourg.

Le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Signature.

(31009/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NIKO-INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 40.965.

Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26 avril 2001

Les associés de la société NIKO-INTERNATIONAL, G.m.b.H., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 avril 2001, ont décidé, à l'unanimité, de transférer, à compter du 1^{er} mai 2001, le siège de la société à l'adresse suivante:

20, place Guillaume II
L-1648 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31010/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.221.

In the year two thousand and one, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, United Kingdom;

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

by virtue of a proxy established in Bracknell (United Kingdom), on March 19, 2001.

2) OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, a company having its registered office at Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, United Kingdom;

here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,

by virtue of a proxy established in Bracknell (United Kingdom), on March 19, 2001.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole partners of the limited liability company established in Luxembourg under the name of OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under number 67.221, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 20, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 74 of February 6, 1999, amended by a deed of the undersigned notary dated December 8, 2000, not yet published.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) divided into seven hundred and fifty (750) shares of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

III. The sole partners resolved to insert a new article after the present article 7 with the following content and to renumber all following articles:

«The manager(s) may decide to pay interim dividends.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10, des Prés, L-8392 Nospelt en vertu d'une procuration donnée à Bracknell (Royaume Uni), le 19 mars 2001;

2) OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Bracknell (Royaume Uni), le 19 mars 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.221, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 74 du 6 février 1999, et modifié par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2000, non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres anglaises (GBP 15.000.-) divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres anglaises (GBP 20.-) chacune.

III. Les associés décident d'insérer un nouvel article après l'actuel article 7, avec le contenu suivant, et de renuméroter tous les articles suivants:

«Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider d'attribuer des dividendes intérimaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 128S, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(31018/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.221.

In the year two thousand, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, United Kingdom, here represented by Ms. Anne-Caroline Meyer, lawyer, residing at 37, rue Michel Engels L-1465 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Bracknell (United Kingdom), on March 21, 2001.

OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, a company having its registered office at Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG 12 1 AN, United Kingdom, here represented by Ms. Anne-Caroline Meyer, lawyer, residing at 37, rue Michel Engels L-1465 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Bracknell (United Kingdom), on March 21, 2001.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole partners of the limited liability company established in Luxembourg under the name of OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under number 67.221, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 20, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 74 of February 6, 1999, amended by a deed of the undersigned notary dated December 8, 2000, not yet published, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated March 21, 2001, not yet published.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) divided into seven hundred and fifty (750) shares of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

III. The sole partners resolved to change the Company's accounting year to the fifteenth day of March, the accounting year having started on the twelfth day of December 2000 closing on the fifteenth day of March 2001.

IV. As a consequence thereof, the partners resolved to amend article 11 of the Articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«The Company's financial year runs from March 16 of each year to March 15 of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Anne-Caroline Meyer, juriste, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bracknell (Royaume Uni), le 21 mars 2001;

OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire RG12 1 AN, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Anne-Caroline Meyer, juriste, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bracknell (Royaume Uni), le 21 mars 2001;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.221, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 74 du 6 février 1999, modifié par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2000, non encore publié, et modifié une dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2001, non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres anglaises (GBP 15.000.-) divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres anglaises (GBP 20.-) chacune.

III. Les associés décident de changer la fin de l'exercice social de la Société au quinze mars, l'année sociale ayant commencée le douze décembre 2000 se clôturant le quinze mars 2001.

IV. Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 16 mars de chaque année et se termine le 15 mars de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: A.C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 128S, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger.

(31019/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.221.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

(31020/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UNITED TELECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.170.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of April.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNITED TELECOM HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name of SVECIA GROUP S.A., by a deed of the undersigned notary, on the 28th of August 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 14th of November 1998, number 832.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 16th of December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 18th of April 2000, number 289.

The meeting was presided by Maître Pierre Delandmeter, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Madame Monique Bur, employée privée, residing in Amnéville (F).

The meeting elected as scrutineer Mademoiselle Frédérique Lefevre, juriste, residing in Yutz (F).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the fifty (50) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Deliberation on the dissolution of the company and transfer of the registered office.

2.- Appointment of one liquidator, Alain Strivay, LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., BP 1081, L-1010 Luxembourg.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

The meeting decides to transfer the registered office from L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit to L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Alain Strivay, LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UNITED TELECOM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de SVECIA GROUP S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 14 novembre 1998, numéro 832.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 avril 2000, numéro 289.

L'assemblée est présidée par Maître Pierre Delandmeter, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Bur, employée privée, demeurant à Amnéville (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Frédérique Lefevre, juriste, demeurant à Yutz (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinquante (50) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de mise en liquidation et transfert du siège social.

2.- Décision de nommer un liquidateur, à savoir Monsieur Alain Strivay, LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., BP 1081, L-1010 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Alain Strivay, LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Delandmeter, M. Bur, F. Lefevre, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2001, vol. 417, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2001

E. Schroeder.

(31106/228/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

RAVENAL TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RAVENAL TRUST S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 63.240.

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAVENAL TRUST S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg section B numéro 63.240, constituée suivant acte reçu par le Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C numéro 364 du 19 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Augé, employé privé, demeurant à Fameck, (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves, (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de RAVENAL TRUST HOLDING S.A.
 - 2) Modification afférente de l'article premier des statuts.
 - 3) Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 4) Conversion du capital social de FRF en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000.
 - 5) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 50.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
 - 6) Souscription et libération intégrale.
 - 7) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en RAVENAL TRUST HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAVENAL TRUST HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions représentant le capital social de trois cent vingt-cinq mille francs français (325.000,- FRF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trois cent vingt-cinq mille francs français (325.000,- FRF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 6,55957 FRF=1,- EUR, en quarante-neuf mille cinq cent quarante-cinq virgule quatre-vingt-treize euros (49.545,93 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-quatre virgule zéro sept euros (454,07 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent quarante-cinq virgule quatre-vingt-treize euros (49.545,93 EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme RAVENAL TRUST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre cent cinquante-quatre virgule zéro sept euros (454,07 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 18.317,13 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Triboulot, A. Augé, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2001, vol. 514, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2001.

J. Seckler.

(31047/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

RAVENAL TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2001.

J. Seckler.

(31048/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

SHC ST. ERMIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.284.

In the year two thousand one, on the fifth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STRATEGIC HOTEL CAPITAL (SPAIN) S.L., having its registered office at Velazquez 21, 28001 Madrid, here represented by Mr Anthony Braesch, Lawyer, residing at 99 rue des Maraichers L-2124 Luxembourg, by virtue of a proxy established in London, on February 26, 2001.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SHC St. ERMIN'S, S.à r.l., incorporated pursuant to a notarial deed dated December 30, 1998, published in the Mémorial, Recueil C no 275 dated April 21, 1999.

II. The Company's share capital is set at five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 500,000.-) divided into one hundred (100) shares of five thousand Luxembourg Francs (LUF 5,000.-) each.

III. The sole shareholder resolved to add a new paragraph in Article 8 of the bylaws with the following content:

«The manager(s) may decide to pay interim dividends.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this share premium account increase are estimated at approximately twenty-five thousand Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg.

A comparu:

STRATEGIC HOTEL CAPITAL (SPAIN) S.L., avec siège social au Velazquez 21, 28001 Madrid, ici représentée par Monsieur Anthony Braesch, juriste, demeurant à 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 février 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination SHC St. ERMIN'S, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 275 du 21 avril 1999.

II. Le capital social est fixé à cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'inclure un nouveau paragraphe au sein de l'article 8 des Statuts avec le contenu suivant: «Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider d'attribuer des dividendes intérimaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille Francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble, avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(31071/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UTOPIA MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.883.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Nico Simon, conseiller en audiovisuel, demeurant à Schuttrange, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Jean-Pierre Thilges, employé privé, demeurant à Soleuvre;
- Monsieur Luc Nothum, administrateur de société, demeurant à Bascharage.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Christian Kmiotek, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Signature

(31109/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

TRANQUERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.683.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
TRANQUERA INVESTMENTS S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31100/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.908.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(31104/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

TUTTOGRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.521.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire - augmentation de capital - modification des statuts, reçu par son ministère en date du 5 avril 2001, enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2001, volume 514, folio 29, case 12, pour compte de la société TUTTOGRATIS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 80521:

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Dans les statuts de la société il faut lire dans la rubrique Souscription et libération:

Les cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-deux (59.552) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1.- la société à responsabilité limitée de droit italien TRILUD Srl, ayant son siège social à Milan, Viale Majno 17 (Italie), inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 129519/2000, à concurrence de cinquante-deux mille quarante-sept (52.047) actions, entièrement libérées moyennant apport de cent quatre mille quatre-vingt-quatorze (104.094) actions de la société anonyme de droit italien TUTTOGRATIS ITALIA SpA, ayant son siège social à Milan, Via Foppa 4 (Italie), inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 13300290155, représentant une participation de 99 % (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du capital de ladite société TUTTOGRATIS ITALIA SpA; ces actions évaluées à cent quatre mille quatre-vingt-quatorze euros (104.094,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre à contrepartie.»

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2.- la société anonyme de droit italien DADA SpA, ayant son siège social à Firenze, Via Pandolfini 34 (Italie), à concurrence de sept mille cinq cent cinq (7.505) actions, entièrement libérées et le paiement de la prime d'émission réalisé moyennant versement d'une somme de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (2.582.284,- EUR), dont quinze mille dix euros (15.010,- EUR) à valoir sur l'augmentation de capital et deux millions cinq cent soixante-sept mille deux cent soixante-quatorze euros (2.567.274,- EUR) à valoir sur la prime d'émission,

de sorte que cette somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société TUTTOGRATIS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Junglinster, le 14 mai 2001.

J. Seckler.

(31102/231/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.960.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31105/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UNI-VALEURS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.152.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(31107/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

UPSIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.532.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(31108/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.986.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 décembre 1982, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 10 du 13 janvier 1983.

Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en VALMETAL HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 756 du 12 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

VALMETAL HOLDING

Société Anonyme

Signature

(31110/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.919.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(31113/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VANGUARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.961.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois VANGUARD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 24.961, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 347 du 13 décembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus respectivement par le même notaire Schuman en date du 24 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 164 du 16 juin 1988, par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 261 du 4 juillet 1991, et par le même notaire par acte du 13 mars 1992 publié au Mémorial C n° 371 du 29 août 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Lee Hausman, employé privé, demeurant à Martelange (Belgique),

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Amelie Jurin, employée privée, demeurant à Flanville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de LUF 142.039.400 (cent quarante deux millions trente neuf mille quatre cent francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 100.000.000 (cent millions de francs luxembourgeois) à LUF 242.039.400 (deux cent quarante deux millions trente neuf mille quatre cent francs luxembourgeois) par incorporation de réserves à due concurrence et ce sans création d'actions nouvelles;

2. Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital s'élève désormais à euro 6.000.000 (six millions d'Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans mention de valeur nominale et modification sub-séquent de l'article 3 des statuts;

3. Ajout à l'article 5 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

4. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

5. Introduction d'un nouvel article 7 dans les statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

6. Suppression à l'article 8 des statuts de:

«Avec l'approbation du ou des commissaires et»;

7. Suppression à la dernière phrase de l'article 10 des statuts de:

«sous réserve des dispositions de l'article 71(2) de la loi du 10 août 1915».

8. Renumérotation subséquente des articles des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 142.039.400 (cent quarante deux millions trente neuf mille quatre cent francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 100.000.000 (cent millions de francs luxembourgeois) à LUF 242.039.400 (deux cent quarante deux millions trente neuf mille quatre cent francs luxembourgeois), à libérer par incorporation au capital de réserves à due concurrence et sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence des réserves a été apportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable récent de la société qui les fait apparaître.

En conséquence de quoi, l'augmentation du capital est effective et immédiatement réalisée par affectation au capital de réserves à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital en euro, de sorte que le capital s'élève désormais à euro 6.000.000 (six millions d'Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans mention de valeur nominale

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 6.000.000,- (six millions d'euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article 7 dans les statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Septième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer dans l'article 8 des statuts les mots:

«Avec l'approbation du ou des commissaires et»;

- de supprimer dans l'article 10, dernière phrase des statuts les mots:

«sous réserve des dispositions de l'article 71(2) de la loi du 10 août 1915.»

Huitième résolution

L'assemblée décide:

- de renuméroter subséquentement les articles des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Mathu, L. Hausman, A. Jurin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

J. Elvinger.

(31111/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VANGUARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.961.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31112/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.738.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(31114/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VINSTOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.449.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

(31116/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WORDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 2000

Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woïwer, L-4687 Differdange, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2000.

Certifié sincère et conforme

WORDFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31127/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

VIGILANTIA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 27.497.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2001**Conseil d'Administration*

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

L'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir rétroactivement le capital et la réserve légale en EUR pour le 1^{er} janvier 2001 de la façon suivante:

Conversion (40,3399) 1.493.380,-

Luxembourg, le 17 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31115/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WATT RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.655.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 93, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour la société

Signature

(31118/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.386.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31121/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WEBMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.534.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2001.

WEBMOND S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(31119/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WEBMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 avril 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Carlo Santoiemma décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 20 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 30 novembre 2001:

Conseil d'administration:

MM. Maurizio Costa, dirigeant de société, demeurant à Milan (Italie), président;
Leonardo Mondadori, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

WEBMOND S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 10. – Reçu 100 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31120/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

A.M.P.G., A.M.P. GRENAILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 35.568.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mesch, maintenant à Hesperange, en date du 5 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 184 du 17 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1991, acte publié au Mémorial C n° 269 du 13 juillet 1991, en date du 3 août 1999, acte publié au Mémorial n° 673 du 7 septembre 1999, et en date du 6 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 985 du 22 décembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.M.P. GRENAILLES S.A., en abrégé

A.M.P.G. S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(31156/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

WEST WILD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.997.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31122/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. WILLBURY SECURITIES S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.076.

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILLBURY SECURITIES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg section B numéro 59.076, constituée suivant acte reçu par le Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 419 du 1^{er} août 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Augé, employé privé, demeurant à Fameck, (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves, (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer,

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4) Conversion du capital social de LUF en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.
- 5) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 6) Souscription et libération intégrale.
- 7) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-six mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 536,92.- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Triboulot, A. Augé, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2001, vol. 514, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2001.

J. Seckler.

(31124/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2001.

J. Seckler.

(31125/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.911.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2001.

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(31123/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

WOLMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.731.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur René Faltz, avocat-avoué, demeurant au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31126/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

SODEXHO RESIDENCES SERVICES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

L'an deux mille un, le 9 mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif SODEXHO RESIDENCES SERVICES composée de

1. SODEXHO LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, représentée par son administrateur-délégué Monsieur François Leplat;
2. SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, représentée par son administrateur-délégué Monsieur François Leplat;
3. RESCO LUXEMBOURG, S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, représentée par son gérant Monsieur François Leplat.

Lesdits comparants, ayant accepté de former eux-mêmes le bureau de l'assemblée, ont procédé aux constatations suivantes:

1. Que l'association comporte comme seuls membres les associés prénommés et que ceux-ci était présents et ayant connaissance préalable de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés déclarant y renoncer.
2. Que l'association sans but lucratif SODEXHO RESIDENCES SERVICES a été constituée par acte sous seing privé, le 25 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 588 du 18 novembre 1995.
3. Ensuite les associés, représentant la totalité des membres de l'association, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de l'association pour lui donner la teneur suivante:

«Son siège social est établi à 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de l'association pour lui donner la teneur suivante:

«Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux rédigés par le secrétaire de l'assemblée et signés par le président de l'assemblée et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17, première phrase des statuts de l'association pour lui donner la teneur suivante:

«L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 2 membres au moins.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque de son mandat d'administrateur RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l. et décide de fixer le nombre des administrateurs à deux (2). Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme le mandat d'administrateur pour une durée indéterminée des personnes suivantes:

- SODEXHO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, avec comme représentant permanent au conseil d'administration M. François Leplat.

- SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., ayant son siège social à 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, avec comme représentant permanent au conseil d'administration M. Marc Ponce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucun des associés ne demandant la parole, la séance est levée, et les comparants, ainsi que le président de l'assemblée ont signé le présent procès-verbal en cinq exemplaires originaux.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour SODEXHO LUXEMBOURG S.A. / Pour SODEXHO SENIOR SERVICE S.A. / Pour RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l.
F. Leplat

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31128/275/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

ABC FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

STATUTS

L' an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, demeurant à L-6834 Biwer, 13, Buergaass.

2. La société HELLINGTON S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques

Ici représentée par Madame Madeleine Kühl, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 août 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABC FRANCE S.A.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel et d'un centre d'affaires.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation, ainsi que toutes les activités se rapportant à l'objet d'une Soparfi.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Madame Madeleine Kühl, préqualifiée, une action	1
2) La société HELLINGTON S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de soixante-quinze pour cent (75%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, demeurant à L-6834 Biwer, 13, Buergaass;
 - b) Monsieur Zdenek Havelka, ingénieur économiste, demeurant à L-6834 Biwer, 13, Buergaass;
 - c) Monsieur Joël Gardrat, employé privé, demeurant à Luxembourg, 34, rue du Curé.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société ARS BUSINESS S.A., avec siège social à L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.
- 5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:
Madame Madeleine Kühl, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kühl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 9CS, fol. 3, case 2. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2001.

P. Bettingen.

(31129/202/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

LUXIMMO ZWEITE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas, genannt Tom Metzler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg- Bonneweg,

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft Luxemburgischen Rechts LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ AG, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
hier vertreten durch Frau Patricia Thill, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses der Gesellschaft vom 17. April 2001.

2) Herr Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.
hier gemäss Vollmacht ausgestellt am 7. Mai 2001, vertreten durch Frau Patricia Thill, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.

Obengenannter Verwaltungsratsbeschluss, sowie obengenannte Vollmacht bleiben, nachdem sie durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, zusammen mit gegenwärtiger Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft aufzunehmen.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), unter der Bezeichnung LUXIMMO ZWEITE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Die einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch die Organe, welche am besten geeignet sind, dies unter den gegebenen Umständen zu tun.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form all anderen in- und ausländischen Gesellschaften, welche vorwiegend im Bereich der Immobilienverwaltung, sowie allen diesem Firmenzweck dienenden Bereichen tätig sind, sowie die Verwaltung, Kontrolle, und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie veräussern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung dieser Interesseformen. Die Gesellschaft kann sich beteiligen an der Gründung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben, sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine, oder sonstige Schuldanerkenntnisse ausgeben. Darüber hinaus kann die Gesellschaft alle Geschäfte tätigen in Verbindung mit An- und Verkauf, sowie die Verwaltung und Vermietung von bebautem oder unbebautem Grundbesitz sowie sonstige Betriebsvorrichtungen jeglicher Art. Ferner kann die Gesellschaft Dienstleistungen unter allen Formen, inklusive Beratungsdienstleistungen, für beteiligte Unternehmen erbringen. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer wie immobilärer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 500.000,- (fünfhunderttausend) Euro und ist eingeteilt in 50.000 (fünfzigtausend) Aktien zum Nennwert von 10,- (zehn) Euro, voll eingezahlt.

Zusätzlich zum gezeichneten Kapital der Gesellschaft wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt. Das genehmigte Kapital beträgt 68.000.000,- (achtundsechzig Millionen) Euro, eingeteilt in 6.800.000 (sechs Millionen acht-hunderttausend) Aktien zum Nennwert von 10,- (zehn) Euro.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom heutigen Tag, an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der hier nachgehend aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, durch Bareinzahlung, Naturalleistung nach den dann gültigen gesetzlichen Bestimmungen und durch Einverleibung sämtlicher freier Rückstellungen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhung durchzuführen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht zu gewähren. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen.

Nach jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert. Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen, respektiv genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.

Das genehmigte und gezeichnete Kapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann, insofern als vom Gesetz gestattet und unter den gesetzlichen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind grundsätzlich Inhaberaktien, auf Wunsch des Aktionärs Namensaktien.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte der betreffenden Aktie aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, besteht, welche von der Hauptversammlung für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt werden, und welche jederzeit abberufen werden können.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.

Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

Der Verwaltungsrat wird auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammenkommen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Vollmacht an ein anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Der Verwaltungsrat beschliesst mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

In Dringlichkeitsfällen sind schriftliche Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern befürwortet und unterschrieben werden, genauso rechtswirksam wie Beschlüsse, die in einer Verwaltungsratssitzung getroffen werden.

Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und können durch Brief, Telefax, Telegramm oder Fernschreiben bestätigt werden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Verwaltungsrat festgelegt werden, beraten und beschliessen.

Er kann ausserdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglied sein muss, übertragen, Beamte und Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 10. Für alle Geschäfte, die den Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro unterschreiten, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen wird, verpflichtet.

Für alle Geschäfte, die den Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro übersteigen wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Für alle Geschäfte, welche der täglichen Geschäftsführung entsprechen, und unabhängig von Ihrem Wert, wird die Gesellschaft durch Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates verpflichtet.

Art. 11. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren/Wirtschaftsprüfern, welche von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, die ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates festlegt, welche 6 Jahre nicht überschreiten kann. Abtretende Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

Hauptversammlung

Art. 12. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Aktionäre wird die Gesamtheit der Aktionäre vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg-Stadt am letzten Mittwoch im Mai um 14:30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2002.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vereinbart, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen. Dabei gewährt jede Aktie eine Stimme.

Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Geschäftsjahr - Geschäftskosten - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

Art. 15. Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, wird der Verwaltungsrat die jährlichen Geschäftskonten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

Spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt der Verwaltungsrat alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten zusammen mit ihrem Bericht und anderen Dokumenten, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, den Kommissaren/Wirtschaftsprüfern zur Einsicht vor, welche daraufhin ihren Bericht erstatten.

Die jährlichen Geschäftskonten, die Berichte des Verwaltungsrates und der Kommissare/Wirtschaftsprüfer und alle solche Dokumente, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen erfordert sind, werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum, an welchem die Hauptversammlung stattfinden soll, hinterlegt, wo die Aktionäre während den normalen Bürostunden Einsicht nehmen können.

Der Überschuss von Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, welche von Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

Jedes Jahr werden fünf Prozent vom Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet.

Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht zur freien Verfügung der Hauptversammlung.

Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

Vorschüsse auf Dividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

Auflösung - Liquidation

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung und Zahlung

Die Zeichner haben wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Anzahl der Aktien
1) LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ AG.	499.990,-	499.990,-	49.999
2) Albert Wildgen	10,-	10,-	1
Gesamt:	500.000,-	500.000,-	50.000

Der Nachweis über diese Zahlungen ist dem unterzeichneten Notar erbracht worden, so dass der Betrag von 500.000,- (fünfhunderttausend) Euro von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr 350.000,- (dreihundertfünfzigtausend) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtmässig einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare/Wirtschaftsprüfer auf 1 festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Jörg Schuster, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D-54344 Kenn, Gartenstrasse, 31;
 - b) Herr Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2014 Luxemburg, 6, rue Zithe;
 - c) Herr Pierre Metzler, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2014 Luxemburg, 6, rue Zithe.
3. Zum Kommissar/Wirtschaftsprüfer wird FISOGEST SA, mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau ernannt.
4. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie.
5. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2006.
6. Das Mandat des Kommissars/Wirtschaftsprüfers erlischt automatisch mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung.
7. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung an Herrn Jörg Schuster zu übertragen, welcher auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausüben wird.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die Erschienenen, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieselbe mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 10. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 14. Mai 2001.

T. Metzler.

(31138/222/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

ANKASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-seventh April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Sami Kamouh, residing at Beirut, Lebanon
here represented by Mr Michel Jimenez-Lunz, lawyer, residing at 23, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg,
by virtue of a proxy established in Beirut, on February 22, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the sole shareholder and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

1) further to a shareholder's resolution of February 14th, 2000, the registered office of the Company is hereby transferred from Schaan, Liechtenstein to 3, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg, as of this day and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day and that in respect of the above all acts and things required shall be performed at the former head office;

2) such transfer does not operate a dissolution or change in the legal person of the Company;

3) the following person is appointed as sole manager of the Company, with power to engage the Company by its individual signature:

- Mr Klaus Krumnau, Director of Company, residing at 8, rue Principale, L-8383 Koerich;

4) in order to bring the articles of association of the Company in conformity with the Luxembourg law, they are completely restated.

These shall henceforth have the following wordings:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ANKASA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-three thousand fifty-five Euro (EUR 33,055.-) represented by fifty-five (55) shares of six hundred one Euro (EUR 601.-) each.

The shares are allocated as follows:

Mr Sami Kamouh, prenamed	55 shares
Total:	55 shares

All the shares are fully paid in.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

5) in order to round down the amount of the share capital following to the change of currency from Spanish Pesetas to Euro the excess amount of sixty-six cents (EUR 0,66) is allocated to the legal reserve.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at one million three hundred thirty-three thousand four hundred thirty-five Luxembourg francs (LUF 1,333,435.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at sixty thousand francs.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L' an deux mil un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Sami Kamouh, résidant à Beyrouth, Liban,

ici représenté par M. Michel Jimenez-Lunz, juriste, demeurant 23, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beyrouth, le 22 février 2001. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représentant le seul associé et l'ensemble du capital social souscrit de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1) que, conformément à une décision de l'associé unique datée du 14 février 2000, le siège social de la société est transféré de Schann à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet à ce jour et que la société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir de la même date, tandis que toutes les démarches seront entreprises au lieu de l'ancien siège social pour assurer le transfert en bonne et due forme;

2) que ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la société;

3) que les personnes suivantes sont nommées gérants de la société avec pouvoir de l'engager par leur signature individuelle:

- M. Klaus Krumanu, Gérant de société, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich

4) qu'en vue de mettre les statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise, il est procédé à une refonte complète des statuts.

Ceux ci auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ANKASA, S.à r.l. .

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-trois mille cinquante-cinq Euro (33.055,- Euro) représenté par cinquante-cinq (55) parts sociales d'une valeur nominale de six cent un Euro (EUR 601,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

M. Sami Kamouh, prénommé.	55 parts sociales
Total:	55 parts sociales

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum .

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

5) afin d'arrondir le montant du capital social suite à sa conversion de la Pesetas espagnole à l'Euro, le montant excédentaire de soixante-six cents (EUR 0,66) est alloué à la réserve légale.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million trois cent trente-trois mille quatre cent trente-cinq francs luxembourgeois (LUF 1.333.435,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jimenez-Lunz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 129S, fol. 48, case 4. – Reçu 13.334 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31130/211/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

ELMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(31200/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

ASTARIDE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société CARIQUE HOLDING S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mai 2001.

2) La société FORTUNE INTERNATIONAL SERVICES HOLDING S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2000.

3) La société INVESTI HOLDING S.A., ayant son siège social au 35, route de Glesener, L-1631 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 mai 2001.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASTARIDE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) divisé en trente mille cinq cents (30.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement :

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 9 mai 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société CARIQUE HOLDING S.A., préqualifiée, dix mille huit cent trente-six actions	10.836
2) La société FORTUNE INTERNATIONAL SERVICES S.A., préqualifiée, dix mille quatre cent trente-quatre actions	10.434
3) La société INVESTI HOLDING S.A., préqualifiée, neuf mille deux cent trente actions	9.230
Total: trente mille cinq cent actions	30.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions quatre cent soixante mille sept cent trente-quatre (2.460.734,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à.r.l., ayant son siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social de l'an 2001.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 7. – Reçu 24.607 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(31131/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

BLUECOAST S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LENHAM LTD, avec siège social à Douglas, Ile du Man, ici représentée par Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas, Ile du Man, en date du 27 avril 2001.

2) Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLUECOAST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LENHAM LTD, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2) Monsieur Alexis De Bernardi, préqualifié, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept (1.290.877,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - c) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. De Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 11. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(31132/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

DIAMONDFIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Myriam Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mai 2001.

2) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Myriam Hoffmann prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mai 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DIAMONDFIVE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cents euros (1.200,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à huit cent quarante mille euros (840.000,- EUR), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille deux cents euros (1.200,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille un.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée.	60.000,-	60.000,-	50
2) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée.	60.000,-	60.000,-	50
Total:	120.000,-	120.000,-	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 4.840.788,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 90.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille un.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hoffmann et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2001, vol. 464, fol. 64, case 7. – Reçu 48.408 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mai 2001.

A. Lentz.

(31134/221/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the second of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1.- The company under Italian law EDIZIONI DESIGN S.P.A., having its registered office in I-50012 Firenze, Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italy).

2.- The company under Swiss law FINACQUIS S.A., having its registered office in CH-6340 Baar, Oberdorfstrasse, 13, (Switzerland).

Both are here represented by Mrs Heike Heinz, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) hereby formed under the title of EDIZIONI DESIGN S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand euros (40,000.- EUR) represented by form (40) shares of a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant privileges with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the 10th of April at 12.00 at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2001.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2002.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company under Italian law EDIZIONI DESIGN S.P.A., prenamed, thirty-nine shares	39
2.- The company under Swiss law FINACQUIS S.A., prenamed, one share	1
Total: forty shares.	40

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of forty thousand euros (40,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,613,596.- LUF.

Extraordinary general Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- a) Mr Mario Mazzanti, businessman, residing in Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italy);
- b) Mr Mauro Mazzanti, businessman, residing in Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italy);
- c) Mrs Ruth Ruesch, businesswoman, residing in Bagno a Ripoli, 64, Via Villamagna, (Italy).

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

Mr Jean-Marc Fader, chartered accountant, residing at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

4.- The Company's registered office shall be in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- Following the faculty offered by article seven (7) of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Mario Mazzanti, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société de droit italien EDIZIONI DESIGN S.P.A., ayant son siège social à I-50012 Florence, Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italie).

2.- La société de droit suisse FINACQUIS S.A., ayant son siège social à CH-6340 Baar, Oberdorfstrasse, 13, (Suisse).

Toutes les deux sont ici représentées par Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EDIZIONI DESIGN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000.- EUR), représenté par quarante (40) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 avril à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit italien EDIZIONI DESIGN S.P.A., prédésignée, trente-neuf actions	39
2.- La société de droit suisse FINACQUIS S.A., prédésignée, un action	1
Total: quarante actions	40

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.613.596,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Mario Mazzanti, commerçant, demeurant à Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italie);
- b) Monsieur Mauro Mazzanti, commerçant, demeurant à Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italie);
- c) Madame Ruth Ruesch, commerçante, demeurant à Bagno a Ripoli, 64, Via Villamagna, (Italie).

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

4.- Le siège de la société est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Mario Mazzanti, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2001, vol. 514, fol. 46, case 10. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2001.

J. Seckler.

(31135/231/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.572.

The balance sheet as per December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on May 10th, 2001, vol. 552, fol. 88, case 9, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 16, 2001.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 10th, 2001.

Signature.

(31224/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.572.

Extract of the minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg, on March 26, 2001

1. Approval of the resignation of Mr. Yoshiyuki Sakihara, Mr Hiroaki Toishi and Mr Takeshi Tsuda as Directors, effective from April 1, 2001.

Discharge is already granted to the resigning Directors for their mandates until April 1, 2001.

2. Appointment as Directors until the Annual General Meeting approving the accounts as at December 31, 2001:

- Mr Akira Nozue, General Manager, Financial Investment Department of the company THE FUJI FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED, Osaka (Japan).

- Mr Tadao Tanaka, General Manager, International Department of the company THE FUJI FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED, Osaka (Japan).

- Mr Kazuhiro Nakagawa, Manager, Investment Planning Group, Financial Investment Department of the company THE FUJI FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED, Osaka (Japan).

The appointment of Mr Akira Nozue, Mr Tadao Tanaka and Mr Kazuhiro Nakagawa is effective from April 1, 2001.

To confirm to the original

Y. Sakihara

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31225/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

ALMAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.229.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour ALMAU HOLDING S.A.

Fiduciaire FIDUFISC S.A.

(31152/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

ALMAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.229.

—
Suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2001, enregistrée à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 9, les résolutions suivantes ont été déposées au registre de commerce:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes

2. Quitus est donné au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les exercices clos au 31 décembre 2000, 1999 et 1998.

Rappel des administrateurs en fonction:

Monsieur Maurice Cepolowicz

Monsieur Philippe Cepolowicz

Madame Myriam Lipfeld, épouse de Monsieur Maurice Cepolowicz

3. Affectation du résultat de l'année sur le compte «résultats reportés»

4. Le siège social est transféré au 7, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour ALMAU HOLDING S.A.

Fiduciaire FIDUFISC S.A.

(31153/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.

AMBER SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

—
Assemblée générale tenue au siège le 9 mai 2001

Ouverture: 8.55 heures

Par une liste de présence, déposé au siège, il avère que la totalité des actions du capital social 1.250.000,- LUF est représentée.

Personnes présentes:

Manu Claessens, administrateur de société, demeurant à Londres.

M. Erry Van Acker, comptable, secrétaire.

Ordre du jour:

Point 1: Démission d'un Administrateur.

Par unanimité des voix, le Conseil accepte la démission de M. Manu Claessens, à partir de ce jour comme Administrateur. En plus, le Conseil lui donne décharge et lui remercie pour les services rendus.

Clôture de l'Assemblée Générale vers 9.17 heures.

E. Van Acker / M. Claessens

Secrétaire / -

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31155/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2001.
